

Commune de Fégréac

Analyse de la commune

Version du 05/09/2025

SOMMAIRE

I)	RESUME NON TECHNIQUE	4
II)	DONNEES DE DEPART	6
II-1.	Démographie de la commune de Fégréac	6
II-2.	Enjeux sanitaires et environnementaux	6
II-3.	L'assainissement collectif sur Fégréac	6
III)	PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIES	9
III-1.	Présentation générale	9
III-2.	Le secteur du Chemin de l'Amour (ZE_7)	11
III-3.	Le secteur de la Rue du Canal (ZE_8)	13
III-4.	Le secteur de l'extension de la Bande Jolie (ZE_48)	15
III-5.	Le secteur de la Rue Jean du Dresnay (ZE_118)	17
III-6.	Le secteur de Pont Miny (SC_2)	19
IV)	ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS	21
IV-1.	Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires	21
IV-2.	Comparaison des couts des scénarios envisagés	21
IV-3.	Proposition de zonage	24
IV-4.	Compatibilité entre le zonage et la capacité des lagunes de Fégréac	25
V)	CARTES DE ZONAGE	25

Figure 1 : Présentation des réseaux de collecte des eaux usées de Fégréac	8
Figure 2 : Secteurs étudiés à Fégréac	9
Figure 3 : Secteurs étudiés à Fégréac	10
Figure 4 : Localisation du secteur du Chemin de l'Amour (ZE_7).....	11
Figure 5 : Analyse des contraintes de surface	11
Figure 6 : Carte d'aptitude des sols	11
Figure 7 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac	12
Figure 8 : Localisation du secteur de la Rue du Canal (ZE_8).....	13
Figure 9 : Analyse des contraintes de surface	13
Figure 10 : Carte d'aptitude des sols	13
Figure 11 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac	14
Figure 12 : Localisation du secteur de l'extension de la Bande Jolie (ZE_48).....	15
Figure 13 : Analyse des contraintes de surface	15
Figure 14 : Carte d'aptitude des sols	15
Figure 15 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac	16
Figure 16 : Localisation du secteur de la Rue Jean du Dresnay (ZE_118).....	17
Figure 17 : Analyse des contraintes de surface	17
Figure 18 : Carte d'aptitude des sols	17
Figure 19 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac	18
Figure 20 : Localisation du secteur de Pont Miny (SC_2)	19
Figure 21 : Analyse des contraintes de surface	19
Figure 22 : Carte d'aptitude des sols	19
Figure 23 : Projet de création d'un nouveau système de traitement.....	20
Figure 24 : Estimation des couts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des couts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés.	23
Figure 25 : Proposition du futur plan de zonage d'assainissement collectif	26
Figure 26 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif.....	27

I) RESUME NON TECHNIQUE

En 2021, Fégréac comptait 2 283 habitants. Dans la présente étude, le taux d'occupation des logements est estimé à 2.25 habitants par logement.

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en 2021. Ce dernier prévoit environ 64 hectares pour l'urbanisation future au sein du zonage d'assainissement réglementaire, avec une densité de 15 logements à l'hectare.

D'un point de vue de l'assainissement, les 291 abonnés de la commune sont reliés à 7,5 km de réseau de collecte des eaux usées. Les effluents sont traités dans les lagunes de Fégréac.

Les lagunes reçoivent actuellement une charge de 783 EH, sans impact sur le milieu récepteur.

D'un point de vue de l'assainissement non collectif, 830 dispositifs sont recensés, dont les deux tiers ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et devront être réhabilités à terme (189 sont des non-conformes avec danger). L'aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement non-collectif est moyenne, avec des sols peu profonds et schisteux, à tendance imperméable.

L'objet de l'étude vise à étudier les secteurs qui :

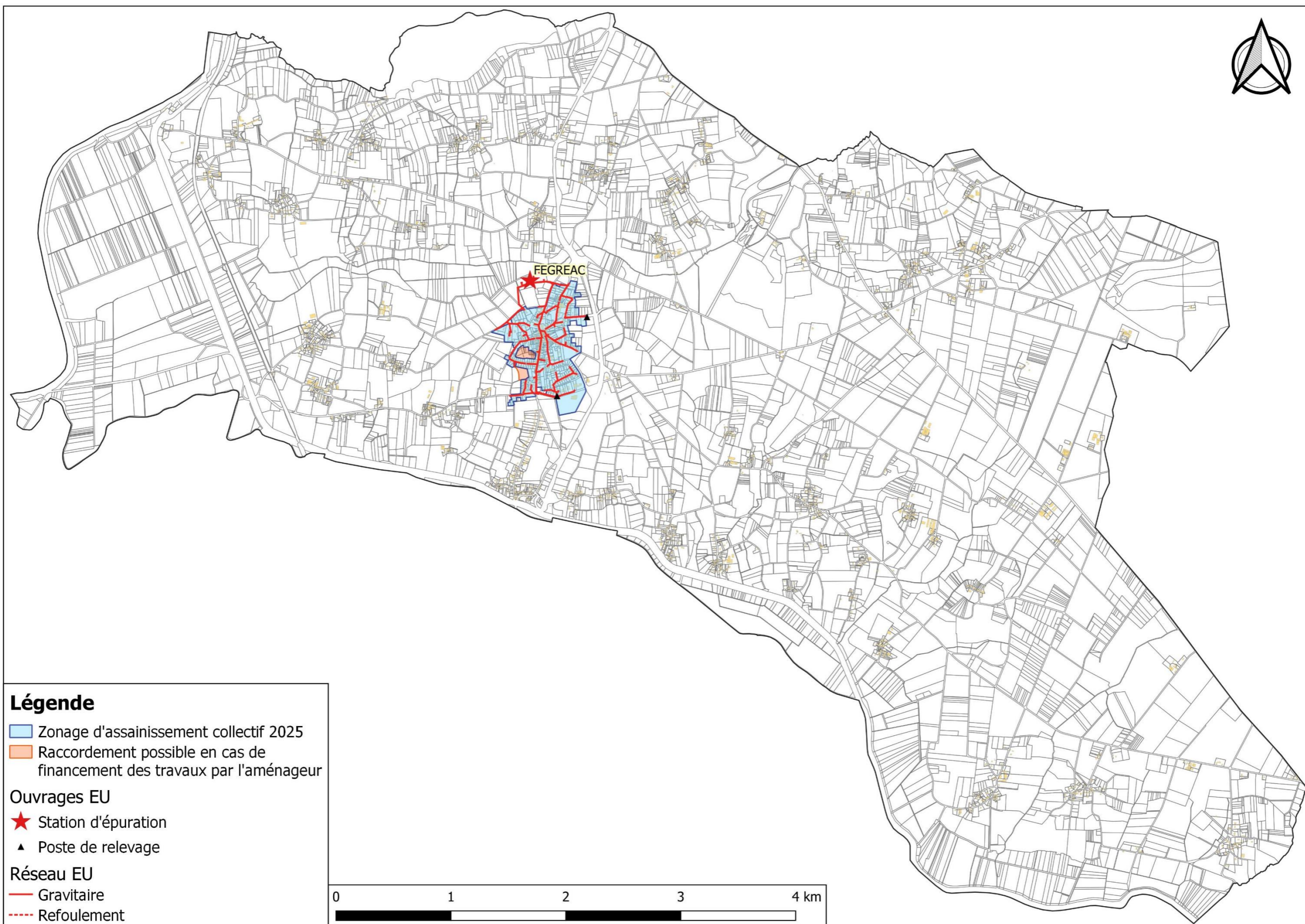
- ne sont pas situés dans le zonage d'assainissement collectif effectif,
- sont situés dans une zone urbanisée ou à urbaniser
- et les hameaux situés en zone sensible

Cinq zones d'études ont été identifiées autour du zonage d'assainissement réglementaire. L'étude des scénarios assainissement non collectif et assainissement collectif et l'application des critères de priorisation montre que d'un point de vue économique et environnemental, le raccordement des secteurs suivants est à privilégier :

- ZE_7 Chemin de l'Amour
- ZE_48 Extension de la Bande Jolie

Il est proposé la régularisation du zonage effectif en zonage réglementaire et l'intégration des deux secteurs précités au zonage d'assainissement collectif.

La charge future à traiter prenant en compte les différents scénarios favorables à l'assainissement collectif est estimée à terme à environ 936 EH et 267 m³/j.



Légende

- Zonage d'assainissement collectif 2025
- Raccordement possible en cas de financement des travaux par l'aménageur

Ouvrages EU

- ★ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Réseau EU

- Gravitare
- - - Refoulement



II) DONNEES DE DEPART

II-1. Démographie de la commune de Fégréac

En 2021, la commune de Fégréac comptait 2 283 habitants. Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU validé le 10 novembre 2021

Les hypothèses retenues pour l'évolution sur 10 ans sont :

- Un taux d'occupation de 2.25 habitants par logement
- Une densité de **15 logements par hectare** sur les secteurs à urbaniser

II-2. Enjeux sanitaires et environnementaux

Parmi les enjeux environnementaux, il est à noter la présence de zones humides sensibles à la pollution par les eaux usées sur le territoire de Fégréac.

La localisation et les caractéristiques de ces zones sont présentées dans le rapport de l'état des lieux de Redon Agglomération.

II-3. L'assainissement collectif sur Fégréac

Détaillé dans le rapport de l'état des lieux de Redon Agglomération, les caractéristiques principales des lagunes de Fégréac sont rappelées ci-après.

→ Zonage réglementaire

Le zonage réglementaire en vigueur date de 2017.

→ Les abonnés

D'après le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) réalisé en 2024, en 2021 la STEP des Lagasses comptait **291 abonnés, soit 655 habitants raccordés**.

2 gros consommateurs d'eau sont présents sur la commune, avec une consommation annuelle de 5 688 m³.

La consommation d'eau par habitant de Fégréac représente **82 litres par jour** en 2021 (hors gros consommateurs).

→ Le réseau de collecte

Le réseau parcourt une longueur totale de 7,5 km (dont 0,7 km en refoulement), avec 2 postes de relevement.

→ La conformité du rejet et incidence sur le milieu récepteur

Le rejet est conforme à l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018.

Il ne présente pas d'impact significatif sur le milieu récepteur (ruisseau du Dréneuc).

→ *Les Lagunes de Fégréac*

Mise en service	1997, exploitée par SUEZ		
Type de traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Refoulement vers dégraisseur, - Lagune de 4 781 m³ aérée par 2 turbines sur temporisation, - 2 lagunes (3 081 m³ et 2 525 m³). 		
Capacité	Organique		Hydraulique
	EH	kgDBO ₅ /j	m ³ /j
	1 500	90	150
Charge moyenne	467	28	121
Charge moyenne temps de pluie, nappe haute	Non concerné	Non concerné	surcharge
Charge maximum	783	47	surcharge
Marge	717	43	surcharge

En considérant que le rejet n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur, il est estimé que, malgré la surcharge hydraulique, la station peut accepter **717 EH supplémentaires**.

→ *Travaux prévus*

179 mètres de réseaux seront réhabilités. Il n'y a pas de travaux prévus sur la station de Fégréac.

→ *Le zonage effectif*

Le zonage effectif correspond aux parcelles déjà raccordées au réseau ou raccordables sans extension du réseau et aux zones urbanisables non construites à moins de 35 m d'un réseau gravitaire de collecte. Selon la densification prévue par le SCOT du Pays de Redon, il est estimé que, dans les limites du zonage effectif, il y aura **124 EH supplémentaires** dans les Lagunes de Fégréac.

La carte du zonage est présentée en page suivante.

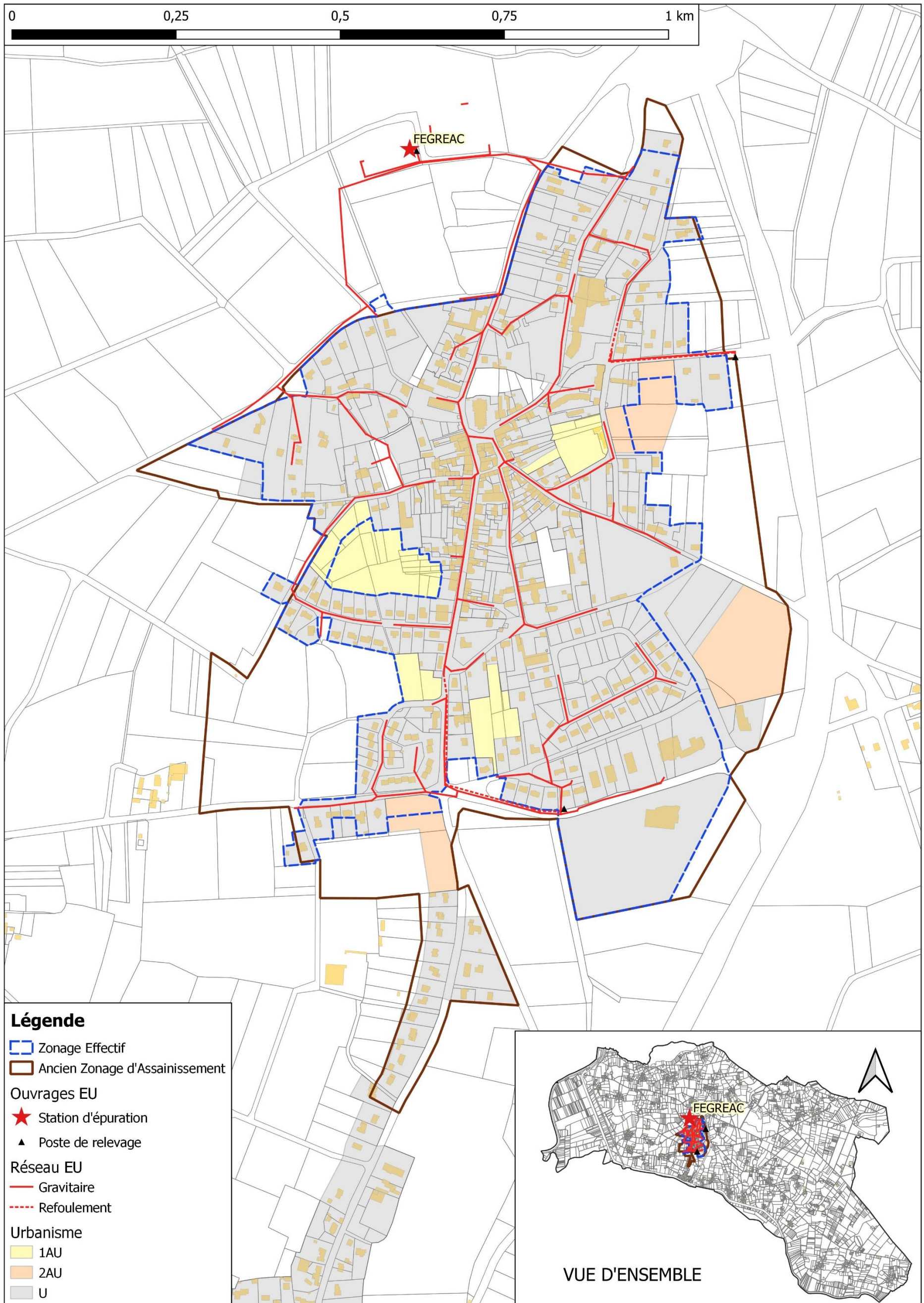


Figure 1 : Présentation des réseaux de collecte des eaux usées de Fégréac

III) PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIÉS

III-1. Présentation générale

Cinq secteurs ont été étudiés. Leur localisation figure sur la carte de la page suivante et leurs principales caractéristiques sont reportées dans le tableau suivant :

Secteur d'étude	Secteur d'étude	Zonage PLU	Surface zone étude (ha)	Nb d'habitations existantes	Nb établissements existants	Nb habitations en projet	Nb établissements en projet	Nb d'EH en situation future
ZE_7	Chemin de l'Amour	1AUb	1,4	-	-	20	-	45
ZE_8	Rue du Canal	Ub	2,6	16	-	-	-	27
ZE_48	Extension de la Bande Jolie	A	0,9	-	-	13	-	29
ZE_118	Rue Jean du Dresnay	Ub	0,2	1	-	-	-	2
SC_2	Pont Miny	Ub	8,0	59	-	-	-	100

Figure 2 : Secteurs étudiés à Fégréac

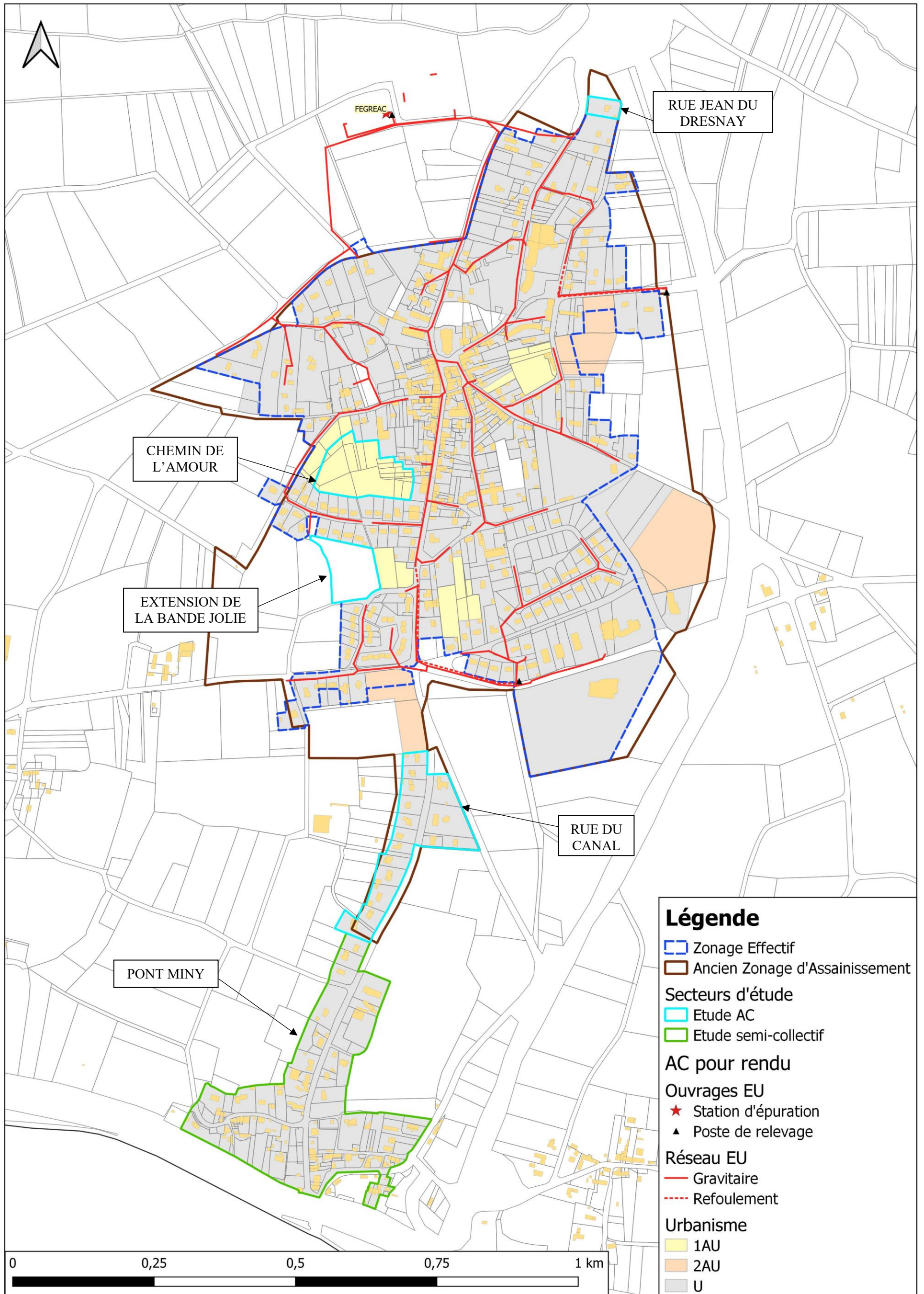


Figure 3 : Secteurs étudiés à Fégréac

III-2. Le secteur du Chemin de l'Amour (ZE_7)

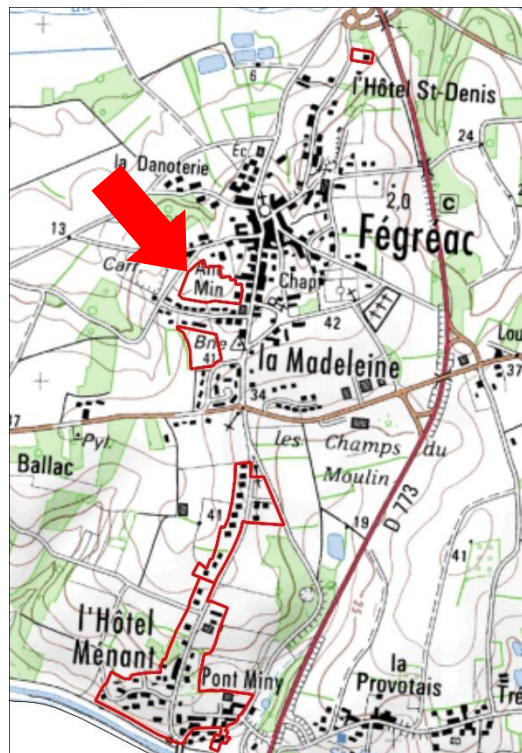


Figure 4 : Localisation du secteur du Chemin de l'Amour (ZE_7)

Ce secteur est situé dans le bourg de Fégréac. Sa surface est de 1,39 hectares. Situé en zone 1AUB, aucune habitation n'est recensée sur le secteur. 20 habitations sont en projet de construction.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement effectif mais il ne peut être raccordé sans extension préalable du réseau.

Le flux de pollution futur est estimé à 45 EH.

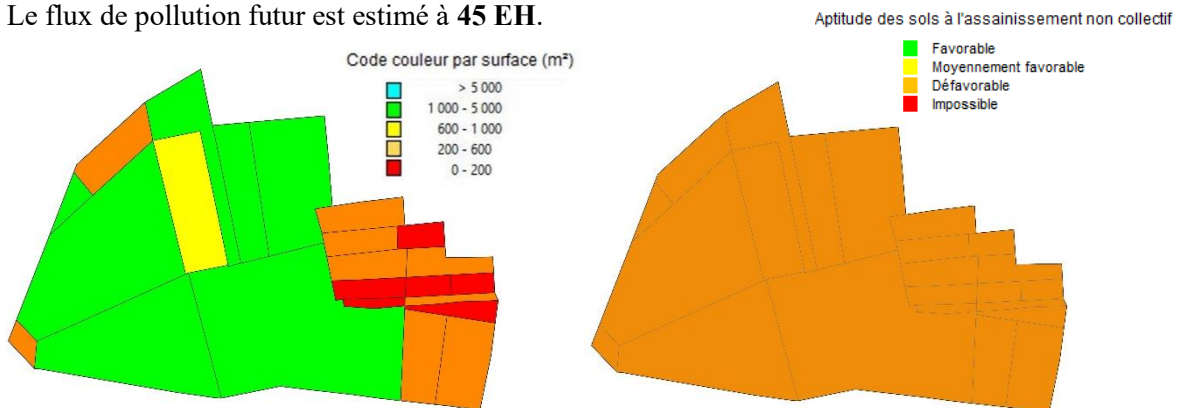


Figure 5 : Analyse des contraintes de surface

Figure 6 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude médiocre vis-à-vis de l'assainissement non-collectif.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de créer 20 nouveaux dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau des lagunes de Fégréac. Ceci nécessite de poser 392 m de conduites gravitaires et 31 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de relèvement.

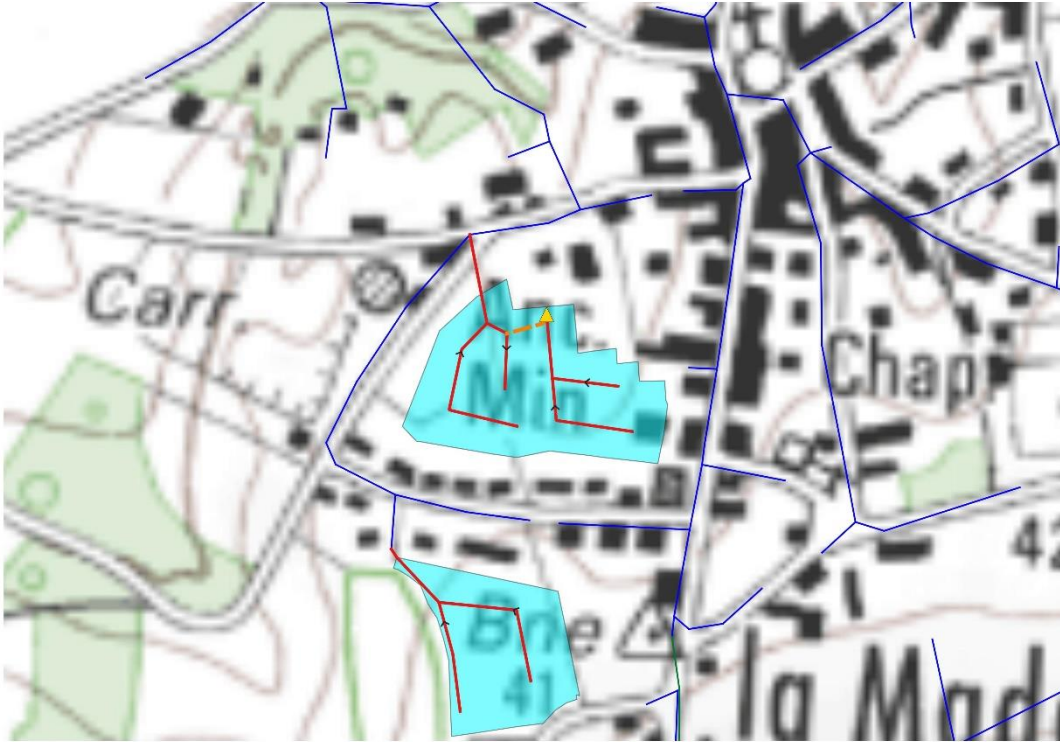


Figure 7 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac

III-3. Le secteur de la Rue du Canal (ZE_8)

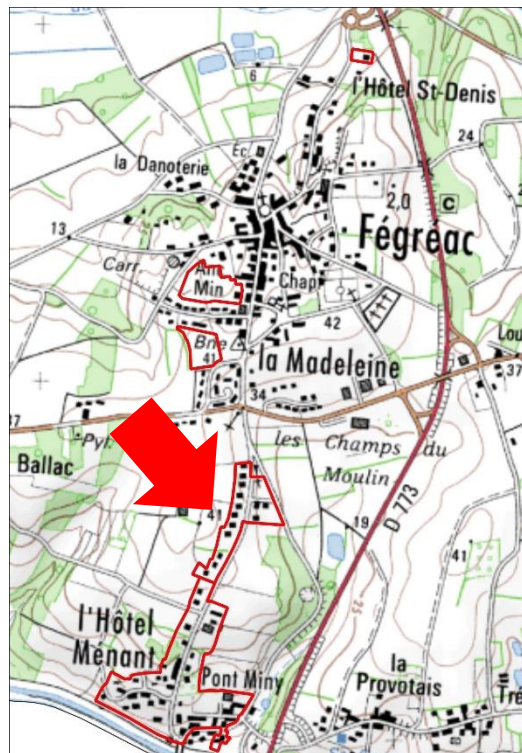


Figure 8 : Localisation du secteur de la Rue du Canal (ZE_8)

Ce secteur est situé au sud du bourg de Fégéac. Sa surface est de 2,57 hectares. Situé en zone Ub, 16 habitations existantes sont recensées sur le secteur.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution du secteur est de 27 EH.

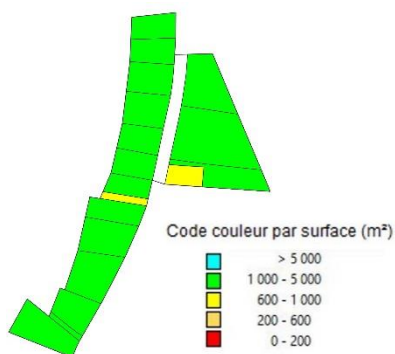


Figure 9 : Analyse des contraintes de surface

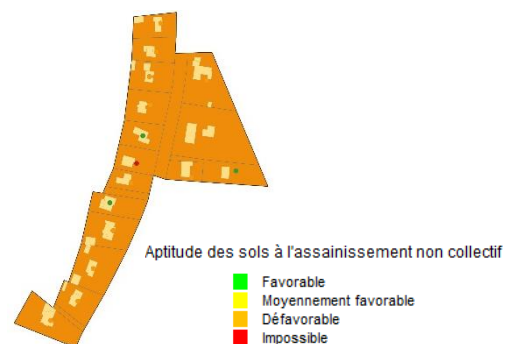


Figure 10 : Carte d'aptitude des sols

La superficie de la majorité des parcelles du secteur est comprise entre 1 000 et 5 000 m². L'aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement non-collectif est médiocre.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 13 dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau des lagunes de Fégréac. Ceci nécessite de poser 364 m de conduites gravitaires et 140 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de relèvement et d'un poste de refoulement pour branchement particulier.

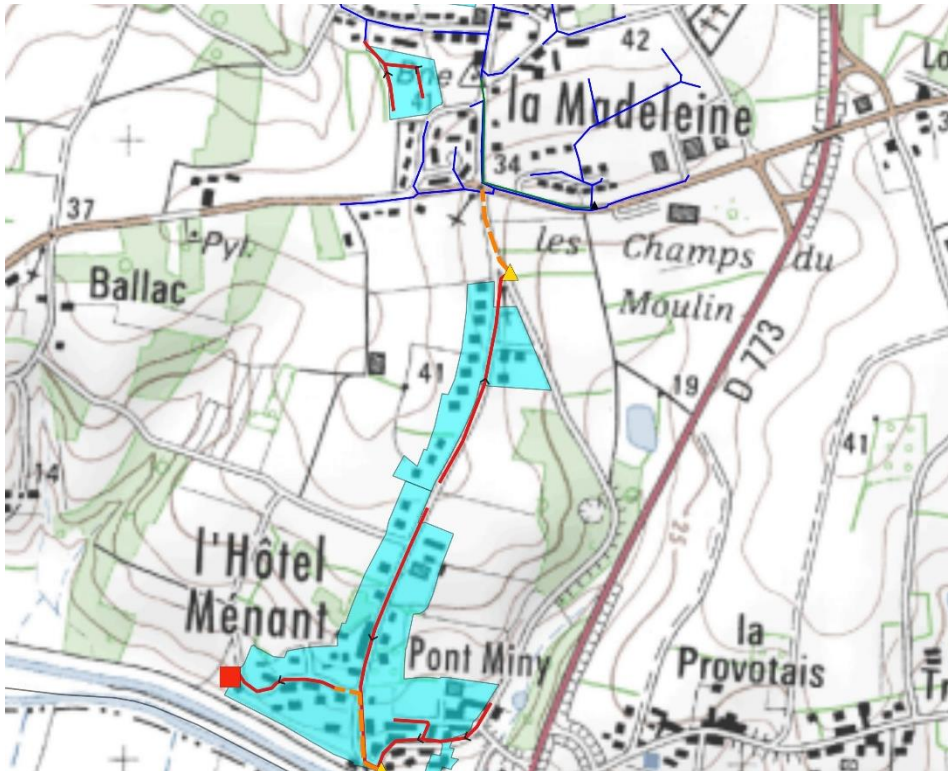


Figure 11 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac

III-4. Le secteur de l'extension de la Bande Jolie (ZE_48)

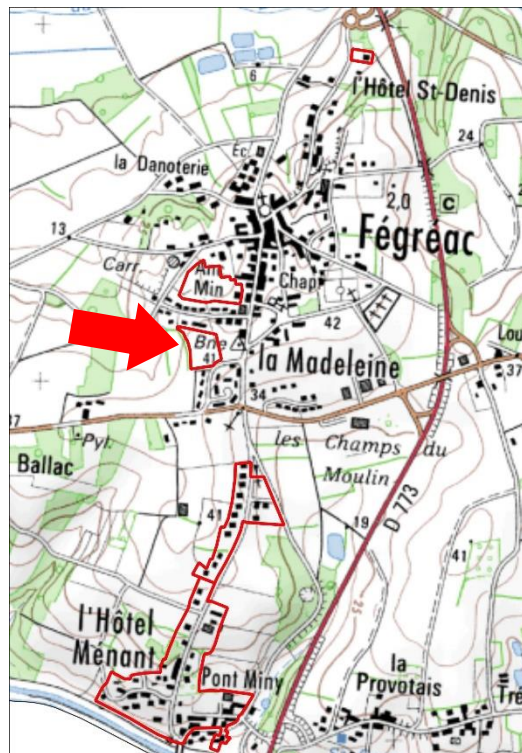


Figure 12 : Localisation du secteur de l'extension de la Bande Jolie (ZE_48)

Ce secteur est situé dans le sud du bourg de Fégréac. Sa surface est de 0,86 hectare. Situé en zone A, aucune habitation n'est recensée sur le secteur. 13 habitations sont en projet de construction.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution futur est estimé à 29 EH.

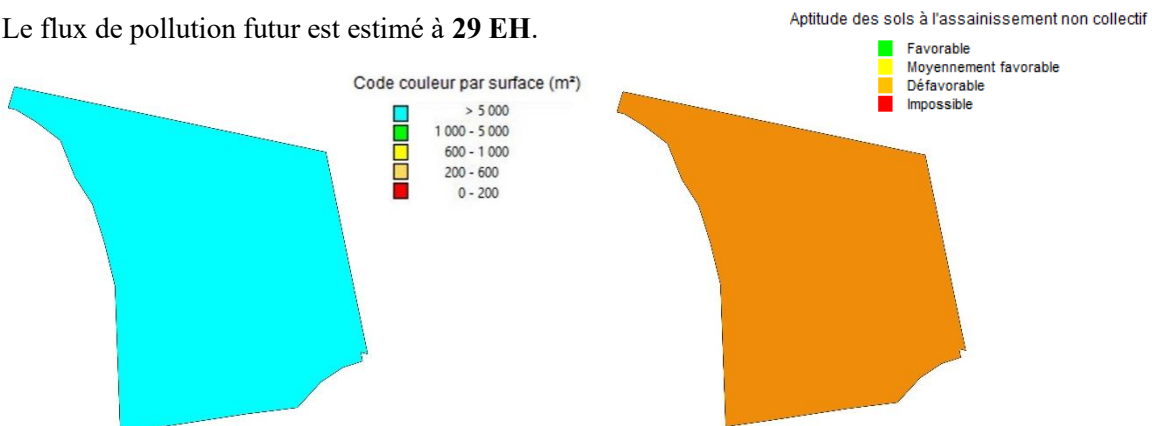


Figure 13 : Analyse des contraintes de surface

Figure 14 : Carte d'aptitude des sols

Le secteur est constitué d'une unique parcelle dont la superficie est supérieure à 5 000 m². L'aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement non-collectif est médiocre.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de créer 13 nouveaux dispositifs.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau des lagunes de Fégréac. Ceci nécessite de poser 222 m de conduites gravitaires.

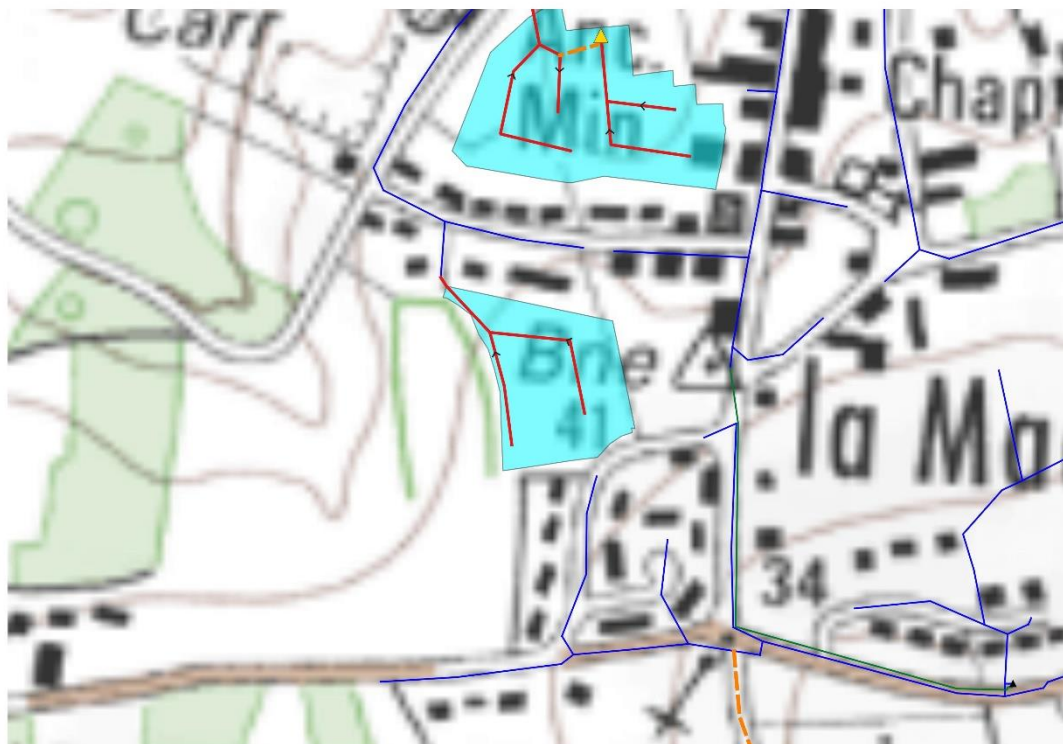


Figure 15 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac

III-5. Le secteur de la Rue Jean du Dresnay (ZE_118)

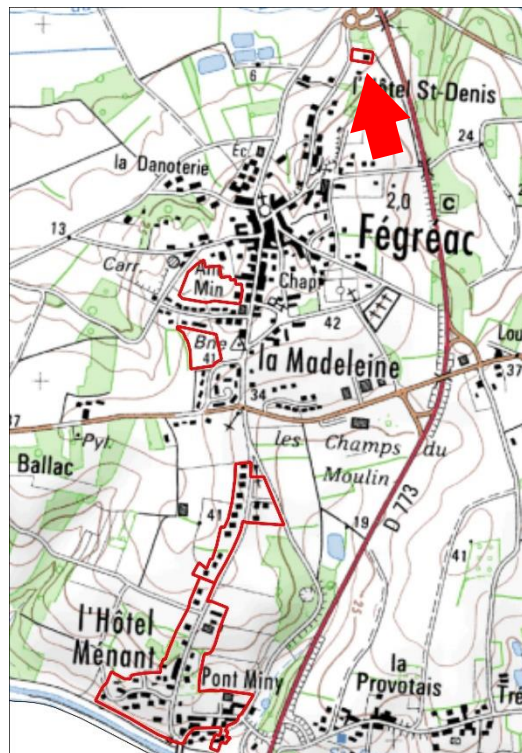


Figure 16 : Localisation du secteur de la Rue Jean du Dresnay (ZE_118)

Ce secteur est situé au nord du bourg de Fégréac. Sa surface est de 0,19 hectare. Situé en zone Ub, 1 habitation existante est recensée sur le secteur.

Le secteur est inclus dans le zonage d'assainissement réglementaire.

Le flux de pollution du secteur est de **2 EH**.

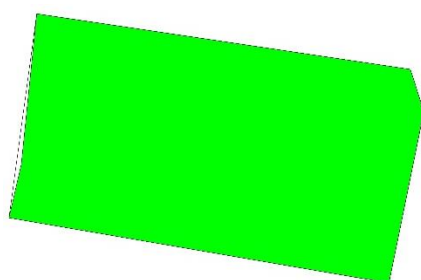


Figure 17 : Analyse des contraintes de surface

Code couleur par surface (m²)

Light blue	> 5 000
Green	1 000 - 5 000
Yellow	600 - 1 000
Orange	200 - 600
Red	0 - 200

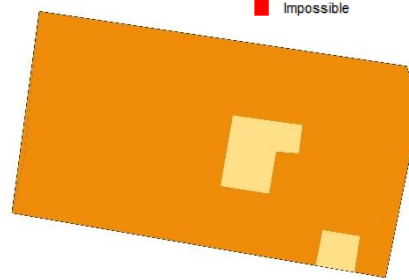


Figure 18 : Carte d'aptitude des sols

Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

- Favorable
- Moyennement favorable
- Défavorable
- Impossible

Le secteur est composé d'une unique parcelle dont la superficie est comprise entre 1 000 et 5 000 m². L'aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement non-collectif est médiocre.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 1 dispositif.
- D'autre part, le scénario « assainissement collectif » : il est prévu de raccorder le réseau au réseau des lagunes de Fégréac. Ceci nécessite de poser 3 m de conduites gravitaires et 39 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de relèvement et d'un poste de refoulement pour branchement particulier.

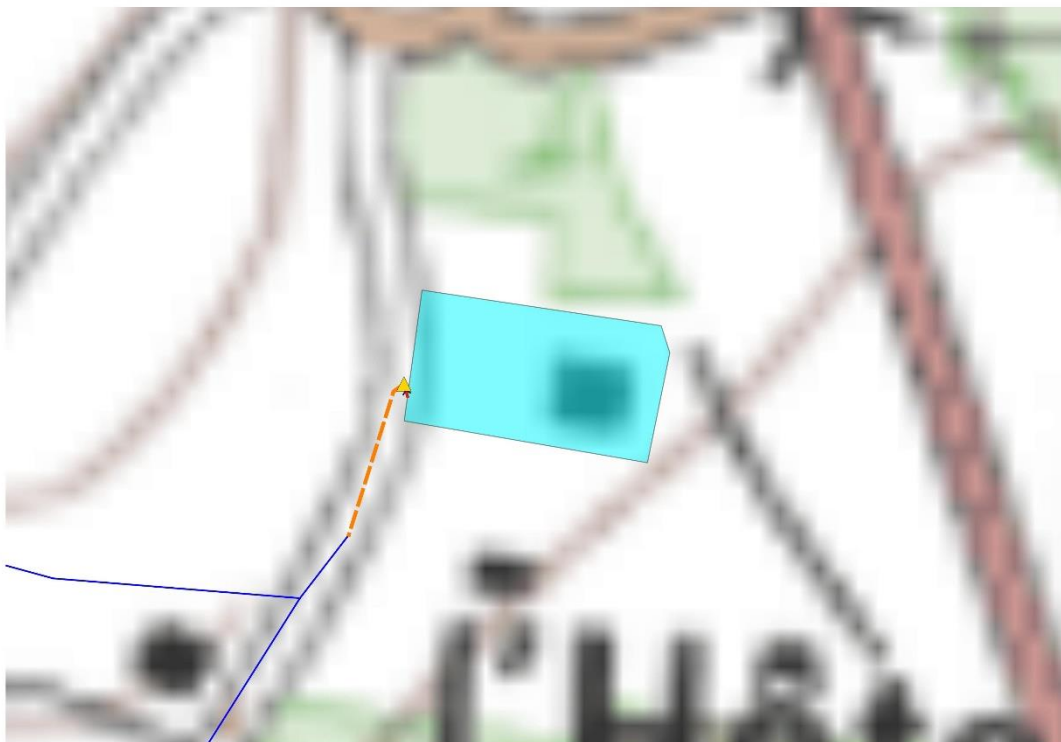


Figure 19 : Projet de raccordement au réseau de collecte des lagunes de Fégréac

III-6. Le secteur de Pont Miny (SC_2)

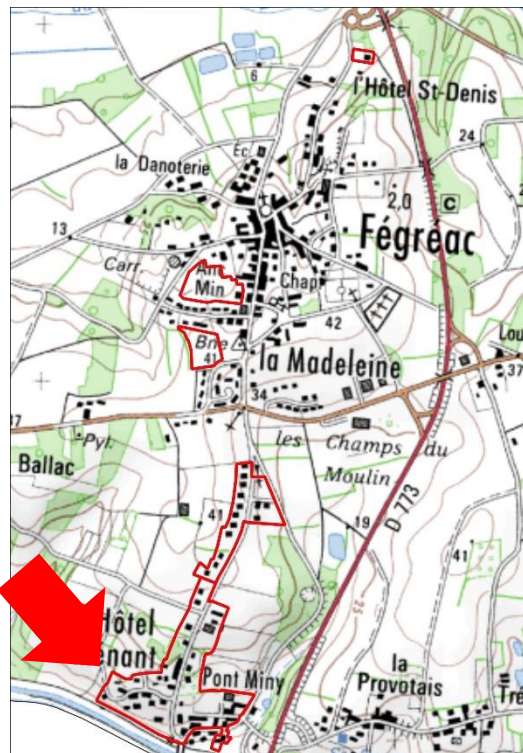


Figure 20 : Localisation du secteur de Pont Miny (SC_2)

Ce secteur est situé au lieu-dit de Pont Miny, au sud du bourg de Fégéréac. Sa surface est de 8 hectares. Situé en zone Ub, 59 habitations existantes sont recensées sur le secteur.

Le secteur est considéré dans le zonage d'assainissement non-collectif.

Le flux de pollution du secteur est de **100 EH**.

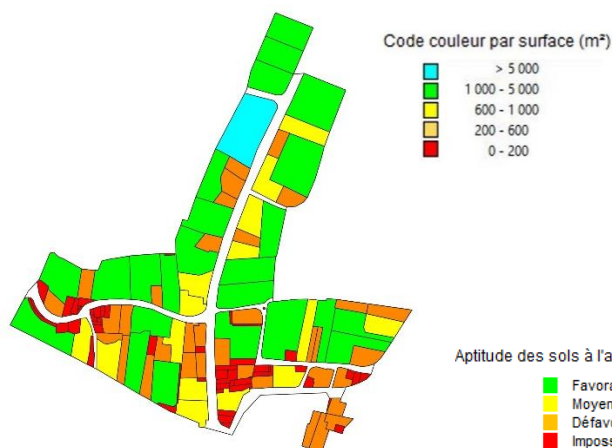


Figure 21 : Analyse des contraintes de surface

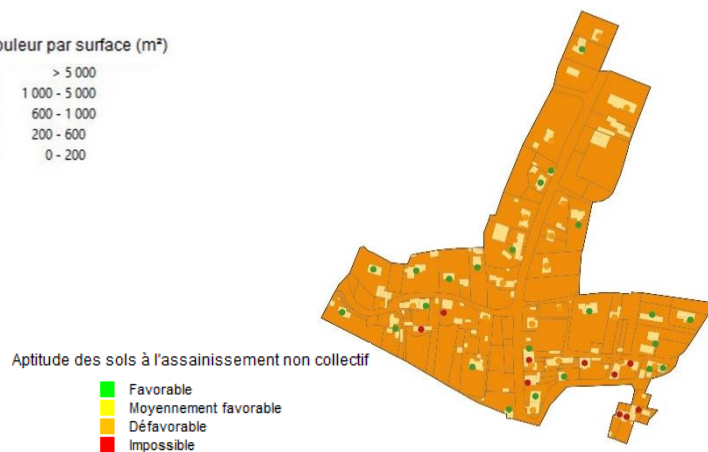


Figure 22 : Carte d'aptitude des sols

Les sols du secteur présentent une aptitude médiocre vis-à-vis de l'assainissement non-collectif.

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 23 dispositifs.
- Le scénario « assainissement Semi-Collectif » : du fait de l'éloignement du secteur à un réseau des eaux usées existant, il est prévu de créer un petit système de traitement d'une capacité d'environ 33 EH. Pour raccorder les habitations à ce système, il est prévu de poser 970 m de conduites gravitaires et 181 de conduites de refoulement, ainsi que d'un poste de refoulement. L'implantation du système de traitement est proposée par défaut au niveau du point bas.

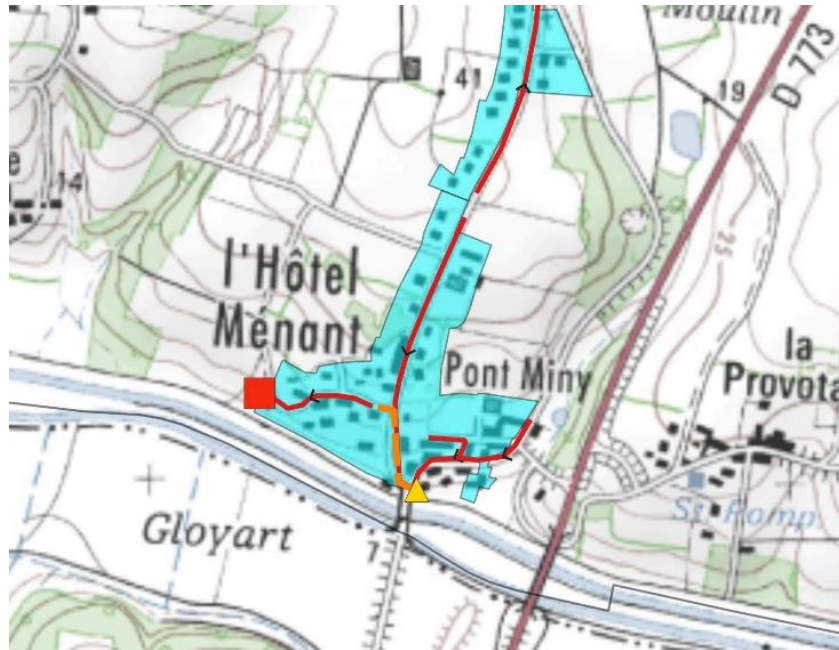


Figure 23 : Projet de création d'un nouveau système de traitement

IV) ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS

IV-1. Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires

Pour rappel, les zones sensibles définies dans l'étude correspondent aux zones suivantes :

- Zones humides et abords des cours d'eau ;
- ZNIEFF ;
- Zone Natura 2000 ;
- Sites inscrits et classés sensibles à la pollution des eaux ;
- Sites de baignades ;
- Périmètres de protection de captage.

Aucun des secteurs étudiés n'est situé dans une de ces zones.

IV-2. Comparaison des couts des scénarios envisagés

Les calculs des couts de chaque scénario a été établi selon la méthodologie présentée dans les chapitres précédents. Le détail des calculs figure en annexe. Les tableaux des pages suivantes synthétisent les résultats obtenus.

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF																
Secteur d'étude	Secteur d'étude	Aptitude des sols vis-à-vis de l'ANC				Contraintes			Nb dispositifs			Coût du scénario ANC (hors subvention en € HT)				
		Bonne	Moyenne	Médiocre	0%	Habitat	Pentes	Surface	... A réhabiliter	... A créer	Coût moyen du dispositif € HT	Investissement	Fonctionnement (calculé sur 30 ans)	Coût global annuel	Coût annuel par habitation	Coût annuel par EH
						1 : dispersé 2 : moyenneme	1 : faible 2 : moyen 3 : fort	1 : faible 2 : moyen 3 : fort								
ZE_7	Chemin de l'Amour	0%	0%	100%	0%	3	2	2	-	20	10 675	213 500,00 €	1 500,00 €	8 616,67 €	430,83 €	191,48 €
ZE_8	Rue du Canal	0%	0%	100%	0%	2	3	1	13	-	10 675	138 775,00 €	975,00 €	5 600,83 €	350,05 €	207,44 €
ZE_48	Extension de la Bande Jolie	0%	0%	100%	0%	2	3	2	-	13	10 675	138 775,00 €	975,00 €	5 600,83 €	430,83 €	191,48 €
ZE_118	Rue Jean du Dresnay	0%	0%	100%	0%	2	3	2	1	-	10 675	10 675,00 €	75,00 €	430,83 €	430,83 €	255,31 €
SC_2	Pont Miny	0%	0%	100%	0%	2	3	2	23	-	11 545	265 525,00 €	6 225,00 €	15 075,83 €	255,52 €	151,42 €

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT COLLECTIF													
Secteur d'étude	Secteur d'étude	Technique				Surface moyenne de lot (m ²)	Coût du scénario AC (hors subvention en € HT)						Ratio AC/ANC (cout sur 30 ans) *
		Longueur de réseau à créer (mètres)	Nombre de postes de relèvement	Nombre de branchements	Distance moyenne entre branchements (mètres)		Investissement	Fonctionnement (calculé sur 30 ans)	PFAC (€)	Cout global annuel	Cout annuel par habitation	Cout annuel par EH	
ZE_7	Chemin de l'Amour	423	1	20	21	694	237 394,40 €	11 736,00 €	30 000,00 €	19 649,15 €	982,46 €	436,65 €	2,28
ZE_8	Rue du Canal	504	1	16	32	1 606	298 288,00 €	11 825,00 €	24 000,00 €	21 767,93 €	1 360,50 €	806,22 €	3,89
ZE_48	Extension de la Bande Jolie	222	-	13	17	663	77 250,00 €	1 286,25 €	19 500,00 €	3 861,25 €	297,02 €	132,01 €	0,69
ZE_118	Rue Jean du Dresnay	42	1	1	42	1 879	113 377,25 €	10 188,69 €	1 500,00 €	13 967,93 €	13 967,93 €	8 277,29 €	32,42
SC_2	Pont Miny	1 151	1	59	20	1 356	867 162,15 €	13 699,44 €	88 500,00 €	42 604,84 €	722,12 €	427,92 €	2,83

* : Le Ratio AC/ANC est calculé en comparant les coûts globaux annuels pour l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif. Un ratio inférieur à 1 signifie que l'assainissement collectif est plus avantageux financièrement que l'assainissement non collectif.

Figure 24 : Estimation des coûts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des coûts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés.

IV-3. Proposition de zonage

Les secteurs sont classés selon deux catégories :

- les secteurs d'extension, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'une extension du réseau existant sur le domaine public
- les secteurs en lotissement, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'un nouveau réseau au sein du lotissement

Sur la commune de Fégréac, les secteurs sont répartis de la façon suivante :

Secteurs d'extension	Secteurs en lotissement
- ZE_8 Rue du Canal	- ZE_7 Chemin de l'Amour
- ZE_118 Rue Jean du Dresnay	- ZE_48 Extension de la Bande Jolie
- SC_2 Pont-miny	

Extension :

Les critères de priorisation¹ des secteurs appliqués à l'ensemble du territoire de Redon Agglomération mettent en évidence l'impossibilité de raccorder au réseau collectif les secteurs d'extension sur la commune de Fégréac.

Lotissement :

L'analyse technico-économique des secteurs de lotissement montre que lorsque le ratio AC/ANC est inférieur à 4, bien que la mise en place de l'assainissement collectif puisse être légèrement plus onéreuse, elle est souvent plus avantageuse techniquement que la mise en place de l'assainissement non collectif. L'assainissement collectif est retenu pour les secteurs de lotissement concernés.

Il est donc proposé une régularisation du zonage effectif en zonage réglementaire, auquel s'ajoute les secteurs suivants :

- ZE_7 Chemin de l'Amour
- ZE_48 Extension de la Bande Jolie

Le raccordement de ces secteurs sera soumis à une validation préalable du gestionnaire du réseau : Redon Agglomération.

Le reste du territoire de la commune sera maintenu en assainissement non collectif.

¹ La méthode du choix des extensions du réseau prévues par Redon Agglomération est détaillée dans le rapport de phase 1 - Méthodologie

IV-4. Compatibilité entre le zonage et la capacité des lagunes de Fégréac

Le but de cette partie de l'étude vise à vérifier que la station d'épuration sera capable d'accepter ces flux. Ces calculs sont réalisés en estimant la pollution domestique actuelle, la charge liée à l'augmentation de population attendue dans le bourg et la prise en compte de l'urbanisation de ces futures zones.

Le calcul est résumé dans le tableau ci-dessous :

Origine des pollutions		Charge organique	
Pollution actuelle domestique traitée par la station d'épuration		783 EH	
Augmentation de la population lié à la densification dans la zone collectée		124 EH	
Secteurs de lotissement avec validation préalable	ZE_7 Chemin de l'Amour	45 EH	74 EH
	ZE_48 Extension de la Bande Jolie	29 EH	
Charge de pollution finale		981 EH	

Les lagunes, dimensionnées pour 1 500 EH, sont capables de traiter les effluents actuels et futurs.

D'un point de vue hydraulique, la station est en surcharge par temps de pluie, nappe haute et lors de flux hydraulique maximum. Le supplément sera de $198 \text{ EH} \times 150 \text{ L/EH/j} = 30 \text{ m}^3/\text{j}$, soit un volume total de $244 + 30 = 274 \text{ m}^3/\text{j}$ (charge maximum), supérieure à la capacité de la station ($150 \text{ m}^3/\text{j}$). Cependant, des travaux sont prévus sur le réseau de collecte pour réduire les apports en eaux parasites.

→ Les lagunes sont compatibles avec les charges organiques futures. De plus, les travaux prévus sur les réseaux permettront de réguler la surcharge hydraulique survenant par temps de pluie, nappe haute.

V) CARTES DE ZONAGE

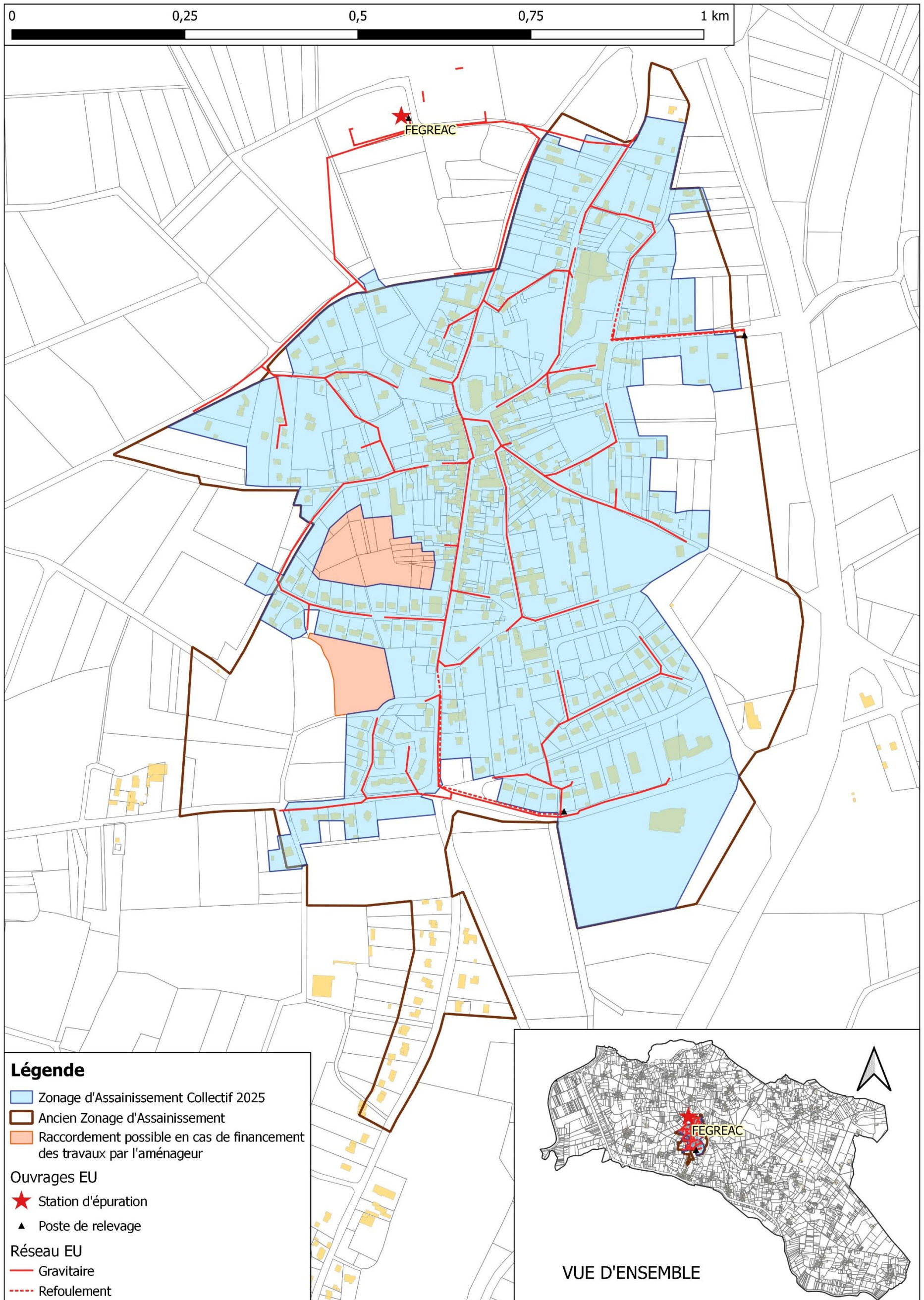


Figure 25 : Proposition du futur plan de zonage d'assainissement collectif

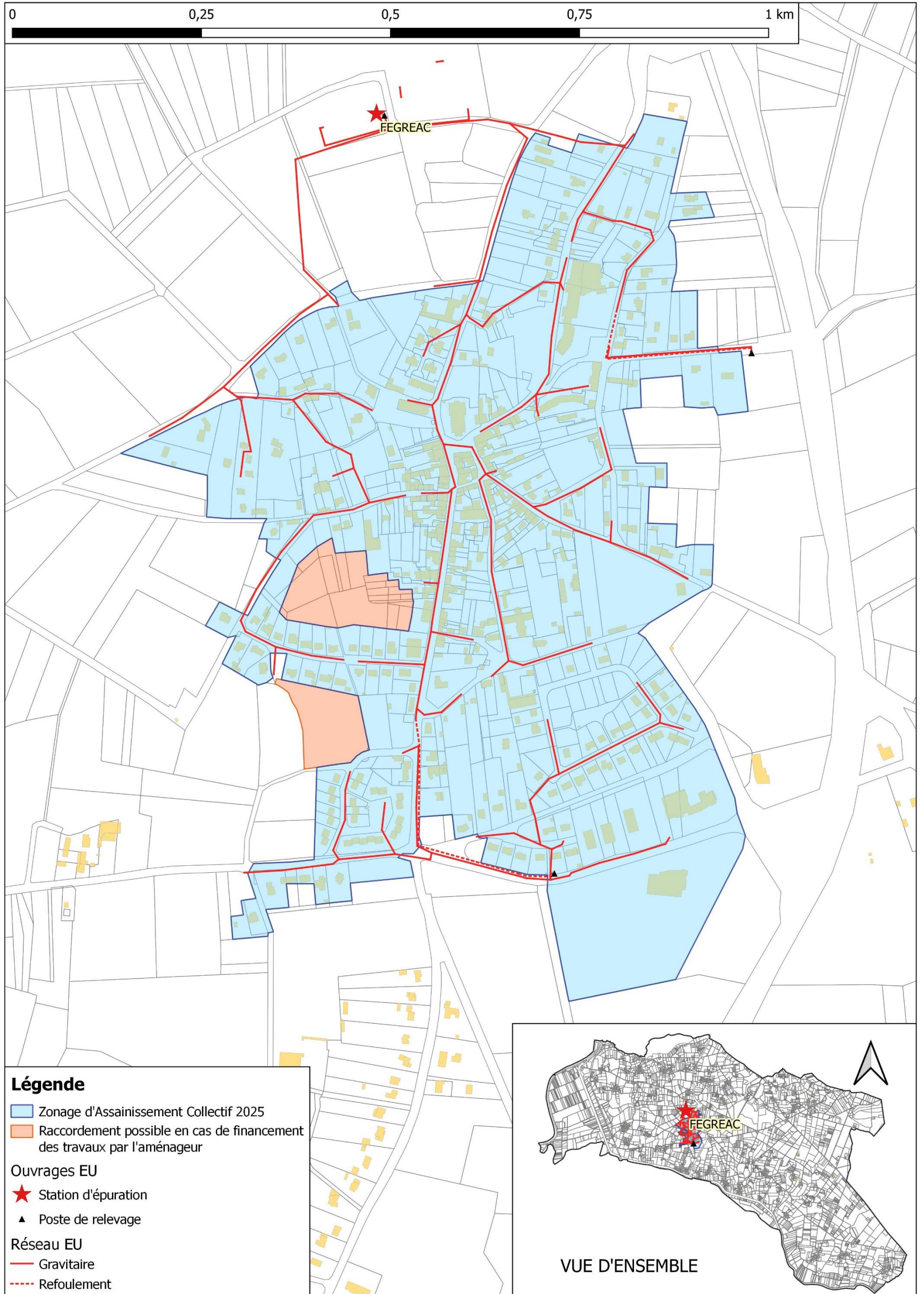


Figure 26 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif

ANNEXE : SCENARIOS ETUDIES